



La Ligue des droits de l'homme veut un moratoire sur le déploiement du compteur Linky

Publié le 19 avril 2016 par Alain Rioux dans fil d'actualité avec 3 Commentaires



La Ligue des droits de l'homme (LDH) demande un moratoire sur le déploiement actuel de Linky, le compteur électrique communicant. Ceci pour donner à la Cnil le temps de vérifier le respect par EDF du Pack de conformité en ce qui concerne ce compteur.

La LDH considère que Linky collecte beaucoup de données liées à la vie privée des Français. La consommation d'énergie, toutes les dix minutes, permet d'identifier les heures

de lever et de coucher, les heures ou périodes d'absence, ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement, etc, liste la LDH.

Au point que la Cnil a travaillé sur un « Pack de conformité » et préconisé qu'EDF obtienne de l'utilisateur son consentement pour le transfert de ses données, rappelle-t-elle.

“Or de ce consentement il n'est absolument pas question dans les courriers envoyés par ERDF annonçant le remplacement des compteurs,” pointe la LDH. La ligue regrette qu'il n'ait pas été procédé aux expertises scientifiques nécessaires afin de répondre aux craintes qui ont pu être exprimées plutôt que de recourir aux arguments d'autorité. La LDH évalue à 90 le nombre de communes qui prennent des arrêtés s'opposant à ce déploiement.

Dès lors, la LDH trouve surprenant qu'ERDF procède avec une telle brutalité au changement des compteurs chez des usagers, malgré leur opposition, et que les responsables invoquent uniquement les économies et la facilité d'utilisation.

Ce texte a été lu 65426 fois !

Le compteur Linky refusé par des communes à cause des ondes émises